

Loi de finances pour 2011 – Crédit d'impôt développement durable

Paris, le 5 janvier 2011

La Loi de finances pour 2011 a été publiée au JORF du 30/12/2010.

Concernant le crédit d'impôt développement durable, les articles 36 et 105 impactent sur le dispositif comme suit :

- L'article 36 concerne d'autres équipements que ceux gérés au sein d'UNICLIMA (Photovoltaïque essentiellement) ;
- L'article 105 diminue les taux de 10% **arrondis à l'unité inférieure**.

Le dispositif du crédit d'impôt développement durable prend donc la forme suivante pour 2011 :

- **Plafonds de dépense pluriannuelle inchangés** (8000 euros pour un célibataire, ...) ;

	2010	2011
Chaudières à condensation	15 %	13%
Régulations	25 %	22%
Solaire thermique	50 %	45%
Pompes à chaleur (autres que air/air) dont la finalité essentielle est la production de chaleur, à l'exception des pompes à chaleur géothermiques.	25 %	22%
Pompes à chaleur (autres que air/air) thermodynamiques. (Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire)	40 %	36%
Pompes à chaleur géothermiques dont la finalité essentielle est la production de chaleur.	40 %	36%
Pose de l'échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques.	40 %	36%
Chaudières et équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses :		
- cas général ;	25 %	22%
- en cas de remplacement des mêmes matériels.	40 %	36%

Concernant l'évolution des critères de performance, l'arrêté du 30 décembre 2010 (JO RF du 31 décembre 2010) définit de nouveaux critères minimaux de performance pour les pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire.

La norme EN 255-3 sert de référentiel de base. La température de consigne de l'eau pour les essais est fixée à +50°C pour tous les systèmes concernés.

Technologie utilisée (source)	COP supérieur à	Température d'essai (source)	Température de consigne de l'eau
Air ambiant	2.5	+7°C	+50°C
Air extérieur	2.5	+7°C	+50°C
Air extrait	2.9	+20°C	+50°C
Géothermie	2.5	-	+50°C

Note : la température pour la géothermie est fonction du type d'équipement. (0 pour l'eau glycolée, ...)